

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

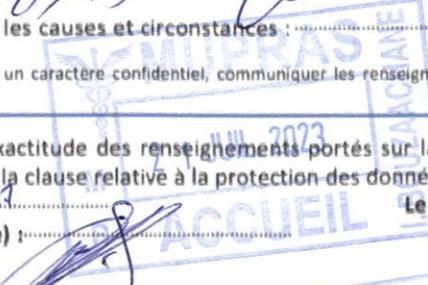
Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

UPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de caractère personnel.

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Ai
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 2083		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif <input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)		<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MARIE MOHAMED			
Date de naissance : 05 - 01 - 1966			
Adresse : 53 Rue Ismaïl b. Jinci - Al Ghila			
Tél. : 0627464960		Total des frais engagés : 18.61.37	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
 <b>MARIE MOHAMED</b> Age: 1966	
Date de consultation :	
Nom et prénom du malade :	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attesté : <b>J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je</b> <b>avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.</b>	
Fait à : <b>RAM</b>	Le : <b>20/07/2023</b>
Signature de l'adhérent(e) : <b>Marie Mohamed</b>	
 <b>ACCUEIL</b>	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

es des ctes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	7003 € + 00 C		300 dh.	 Dr. M. BOUZOOGI U. CARDIOLOGIE 10 Avenue Clinique Casablanca BP Ain Tabouite 10600 Bourgogne Tél. 0522 27 03 00 - Fax 0522 27 03 71

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Bachat du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/07/23	+ 810,00 + 51,32 <u>- 7561,82</u>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Achat et signature du Pratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

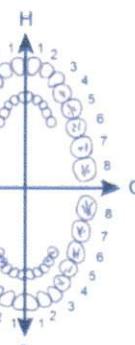
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

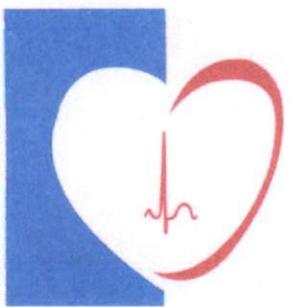
#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



# CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

Le 20/07/2023

بام السافي

## Mr MARIKH MOHAMED

الدكتور محمد بو زرع  
أمراض القلب والشرايين

Dr. M. BOUZOUBAÂ  
CARDIOLOGUE

Echocardiographie Doppler Couleur

Echo Doppler Veineux et Artériel

Holter Tensionel

Holter Rythmique

Epreuve d'Effort

Urgences Cardiologiques

\* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■  
28 comprimés ○  
PPV 87DH50

V14077/10

1 CP / I Matin

\* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■  
28 comprimés ○  
PPV 87DH50

\* VIGNETTE

NEBILET® 5mg ■  
28 comprimés ○  
PPV 87DH50

V14077/10

3 1/ NEBILET 5

92,50d<sup>3</sup>



1 CP 1 J/2 Matin

2 2/ CORDARONE 200

89,70 x 2

89,70

89,70

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
Coplavix 75mg/100mg  
b30 cp  
P.P.V : 270,00 DH

6 113001 082018

1 CP / I Midi

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
Coplavix 75mg/100mg  
b30 cp  
P.P.V : 270,00 DH

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
Coplavix 75mg/100mg  
b30 cp  
P.P.V : 270,00 DH

5 113001 082018

3 3/ COPLAVIX 75

92,50d<sup>3</sup>

2 4/ ARTEMON 5/5

154,170 x 2

5/ NOLIP 10

161,30 x

Traitement de 3.... Mois

TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE.

81,01<sup>3</sup>

1561,30

Dr. M. BOUZOUBAÂ  
CARDIOLOGUE  
13, Bd Aïn Taoujitate (en face Clinique Badr)  
Résidence ILIAS, N°6 - Bourgogne - Casablanca  
Tél : 05 22 27 20 20 - Fax : 05 22 27 15 15 - cardiobouzouba@gmail.com

GEMS T MAC120C ST MOHAMED MARIKH , EXPLORATION CARDIO-VASCULAIRE CASABLANCA DR BOUZOUBAA  
79 Ans (05.01.1944)

FC 78/min

Résultats mesures:

QRS : ms  
QT/QTcB : ms  
PQ : ms  
P : ms  
RR/PP : ms  
P/QRS/T : / / degrés  
QTD/QTcBD: ms  
Sokolow : mU  
NK :

Interprétation:

rapport non confirmé

